

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Mardi 19 mars 2019 – 17h
Salle de réunion du Pays, 10 rue Pasteur, AVALLON

Le 19 mars 2019 à 17 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion du Pays Avallonnais à AVALLON sous la présidence de Madame Arlette BORSATO.

10 Délégués titulaires présents : Arlette BORSATO, Claude BOURSIER, Gilbert CASSIN, Hervé DESRUELLE, Manuel DA SILVA, Jacques OUVREARD, Jean-Marie BARBARO, Annick BAKRY, Mathieu DEBRAY, Adeline HIVERT.

6 Délégués titulaires excusés : Pierre MORIN, Serge NASSELEVITCH, Thibault JOUDRIER, Gérard GUYARD, Jérôme MARCHAND, François-Xavier NAULOT.

3 Déléguées suppléantes présentes ayant pouvoir de vote : Nicole JEDYNSKI, Christiane ROULET, Claire DESCHATEAUX.

1 Délégué suppléant excusé : Charles-Émile SIOUFFI.

Équipe technique du Pays Avallonnais : Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	11 mars 2019
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	10
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Annick BAKRY.

Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués et présente les excuses susvisées.

Le quorum est atteint et la Présidente déclare la séance ouverte. Elle rappelle l'ordre du jour et propose d'ajouter dans les questions diverses suivantes:

- La Proximité Alimentaire,
- La date et heure des prochaines réunions, suite à la demande de Matthieu DEBRAY.

Cette proposition n'appelle aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JANVIER 2019

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : AVIS SUR LES DEMANDES DE SUBVENTION SOLLICITEES AU PETR

Suite à l'appel à projets « manifestations », le Pays Avallonnais a reçu une vingtaine de dossiers. Après présélection par la commission culture une partie sera instruite dans le cadre du programme LEADER et l'autre est présentée aujourd'hui pour une aide exceptionnelle.

La terrasse du 44 : La présidente de l'association Festiv'In basée à SAINTE VERTU, Madame DESCAMPS-GUILBARD Séverine, présente le projet. L'objectif de l'association est d'animer le village grâce à l'organisation d'événements culturels et d'animations festives, afin de créer du lien social, rendre la culture accessible en milieu rural et contribuer à l'attractivité touristique du Pays Avallonnais. Depuis quatre ans, l'association met en place un programme annuel mêlant concerts, spectacles de danse, scènes ouvertes, mais aussi stages de chant et dans pour adultes et enfants. Afin de garantir une organisation optimale de la prochaine édition et notamment l'organisation de trois événements phare avec des intervenants de renommée nationale, l'association sollicite une subvention de 8 000,00 euros (sur un budget global de 16 725,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt social de ce projet qui peut dépasser les limites du village par la qualité des intervenants et souhaite soutenir l'association Festiv'In dans sa dynamique, tout en demandant de renforcer le plan de communication. La grille de sélection fait paraître 6 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 5 000,00 euros, avec 12 voix pour et 1 abstention d'Adeline HIVERT (étant arrivée après la présentation).

5^{ème} semaine musicale de JOUX-LA-VILLE : Monsieur Daniel FRAISSE, bénévole, présente le projet de l'association AD ALTA VOCE qui organise la 5^{ème} semaine musicale de JOUX-LA-VILLE. L'objectif de cette manifestation est de soutenir et rendre accessible en milieu rural, le chant lyrique et l'opéra italien. Depuis quatre ans, l'association organise une semaine de concerts, spectacles et master classes assurés par des artistes de renommée internationale sans aucune subvention et afin d'améliorer l'organisation de la prochaine édition, l'association sollicite une subvention de 2 000,00 euros (sur un budget global de 4 220,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître la qualité des intervenants et l'intérêt de ce projet en terme d'accessibilité à la culture pour tous. La grille de sélection fait paraître 5 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 1 266,00 euros.

Patrimoine oublié de Noyers : Monsieur Daniel ROBERT, Président, présente le projet de programme d'animations estivales. Il comporte deux concerts et trois animations de plein air : le 18^{ème} Gargouiliosium et deux week-ends d'animation avec des compagnies de reconstitution historique de campements militaires et un village artisanal. L'objectif est de faire vivre le site du vieux château de Noyers surtout en période estivale afin de contribuer à l'attractivité touristique du bourg. Afin d'améliorer l'organisation de la prochaine édition, l'association sollicite une subvention de 3 733,00 euros (sur un budget global de 5 883,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître que le projet contribue à l'attractivité du territoire et à la mise en valeur de son patrimoine. La grille de sélection fait paraître 6 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 1 750,00 euros.

Exposition artisanale à QUARRE LES TOMBES : Monsieur Pascal VIGNAUD, Président, présente la manifestation qui se tiendra les 26 et 28 avril 2019 pour sa 32^{ème} édition. L'objectif est de créer de l'activité économique, contribuer au dynamisme local et à la démarche locavore avec une soixantaine d'exposants locaux et en majorité de la région (artisans, artistes et producteurs). Des animations nature et environnement sont aussi offertes. Afin d'améliorer l'organisation de la prochaine édition, l'association sollicite une subvention de 3 900,00 euros (sur un budget global de 48 300,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître que le projet contribue à l'attractivité du territoire et à sa notoriété, attirant entre 8 000 et 10 000 visiteurs par an. La grille de sélection fait paraître 6 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 3 900,00 euros.

Les grimpettes de l'Avallonnais : Monsieur Jean-Michel MEUNIER, Président, présente la manifestation qui se tiendra le 18 août 2019 pour sa 31^{ème} édition. L'objectif de cette épreuve sans classification officielle est de promouvoir la pratique sportive de plein air tout en valorisant les paysages du territoire. Afin d'améliorer l'organisation de la prochaine édition, l'association sollicite une subvention de 900,00 euros (sur un budget global de 8 090,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître que le projet contribue à créer du lien social par la pratique sportive et contribue à la notoriété du Pays Avallonnais par l'intermédiaire des participants originaires de toutes les régions de France. La grille de sélection fait paraître 6 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 900,00 euros avec 11 voix pour (Adeline HIVERT et Matthieu DEBRAY étant partis avant le vote).

Carnav'Arcy : l'association CIE L'Aime en Terre organise un carnaval fin avril sur la commune d'ARCY-SUR-CURE avec l'objectif de créer du lien social dans le village en impliquant les élèves de l'atelier –théâtre et les habitants.

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet pour le village en terme d'animation et création de lien social, mais le rayonnement n'est pas suffisant pour contribuer à l'attractivité ou à la notoriété du Pays Avallonnais. La grille de sélection fait paraître 3 critères remplis sur 8.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, REJETTE le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 1 000,00 euros avec 11 voix pour (Adeline HIVERT et Matthieu DEBRAY étant partis avant le vote).

Le grand bal : l'association du château de Monthelon souhaite mettre en place un projet artistique intergénérationnel en collaboration avec l'EHPAD de Guillon intitulé « Le Grand Bal ». La démarche consiste à proposer un « parcours d'actions » composé de trois programmes d'ateliers artistiques. Ils sont conclus par un « bal final » où les participants sont invités au Château de Monthelon. Ce projet, dont la période prévisionnelle de réalisation est au printemps, comporte aussi la participation du Centre de loisirs pour enfant de Guillon et les enfants de Sauvigny le Bois qui bénéficient d'un projet EAC porté par Monthelon.

Afin de garantir l'organisation de projet artistique, l'association sollicite une subvention de 2 587,00 euros (sur un budget

global de 5 177,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en terme de création du lien intergénérationnel et d'accessibilité à la culture et à la pratique artistique pour des publics empêchés. Cependant la première version du projet, présentée à la commission culture, comportait une action sur trois EHPAD avec 45 h d'ateliers, au lieu d'environ 25 h, pour un budget à peine supérieur.

L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, REPORTE sa décision sur le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 2 587,00 euros dans l'attente d'explications sur la répartition des dépenses.

O.J N° 3 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Communication autour des événements aidés : La Présidente informe que les organisateurs ayant répondu à l'appel à projets ont été invités à un atelier créatif afin de faire ressortir des idées d'actions originales et faciles à mettre en œuvre par le Pays Avallonnais et par les porteurs de projets. À l'issue de ce temps d'échange, quelques actions concrètes ont été définies : communication croisée sur les réseaux sociaux de chacun, diffusion partagée, ... Les participants se sont engagés à se rencontrer de nouveau à l'automne pour faire un bilan de la saison et initier une réflexion sur une stratégie événementielle commune.

Un compte rendu de cet atelier sera envoyé aux membres du Conseil de Développement.

Bilan des Assises des associations : La Présidente informe que la participation a été comparable à celle de l'année dernière avec une soixantaine de participants, bien qu'aucune élection n'ait été prévue. Suite aux assises, plusieurs associations ont souhaité prendre contact avec le Pays Avallonnais pour ce faire connaître et participer à la dynamique du Conseil de Développement par le biais des Conseils Participatifs thématiques.

Démarche autour de la proximité alimentaire : La Présidente informe que le Pays Avallonnais est parfois sollicité sur cette thématique par des porteurs de projets. On sent qu'une dynamique est latente et que les acteurs locaux concernés sont à la recherche d'aide technique et financière. Elle propose à l'Assemblée de se saisir de cette problématique et de constituer un groupe de travail afin de rédiger une contribution. Cette note à l'attention du Comité Syndical viendrait en appui à la demande du Conseil de Développement pour engager une démarche territoriale dans ce sens en accord avec la volonté des élus et des porteurs de projets.

Jour des prochaines réunions : Mathieu DEBRAY en début de séance, a fait savoir ses difficultés de se libérer le mardi et a demandé si un changement du jour de réunion était possible. Après discussion il apparaît qu'un changement de jour serait compliqué pour plusieurs personnes. Le jour de réunion reste donc inchangé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.